

Monsieur le Maire,  
Monsieur le Député,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

le refus depuis la rentrée scolaire, des maires successifs de Ris-Orangis, de permettre à des enfants de suivre les enseignements de nos écoles maternelles et élémentaires, au motif que leurs parents, roumains et parfois roms, habitent à Ris-Orangis dans des conditions qui ne vont pas sans poser de lourdes questions et des charges auxquelles notre Commune n'a pas à faire face seule et n'en a d'ailleurs pas les moyens, a suscité la montée d'une protestation justifiée à laquelle les élus du Groupe Nouvelle Union Pour Ris-Orangis, se sont associés.

Ce refus est illégal. Nul ne peut l'ignorer autour de cette table. Le défenseur des droits, Monsieur Dominique BAUDIS et la défenseure des droits de l'enfant, Madame Fawouza MOINDJIE l'ont encore confirmé dernièrement en enjoignant Monsieur le Maire de respecter ses obligations légales.

Mais ce refus de plus de quatre mois à présent, vient de connaître un développement qui a soulevé une grande émotion et porté notre collectivité locale sur le devant de l'actualité : c'est la réunion des enfants concernés dans une salle à part et non dans une école, des enfants de 3 à 10 ans, donc de petite section de maternelle jusqu'en CM2, dans des conditions qui ne font pas d'eux des élèves de l'école de la République. Ils ne sont pas recensés, inscrits comme tels, mais rassemblés à part, sans doute en attente de l'expulsion de leurs parents. Que cela puisse avoir lieu avec le concours des représentants de l'Etat et de l'Education nationale dans le Département ne laisse pas d'étonner.

Mais avons-nous tous bien pris la mesure de cette « solution » ? Voyez ce qu'en dit le Secours Catholique qui ne sera pas taxé, ici, par personne autour de cette table, d'être instrumentalisé par le Front de Gauche. Nous citons :

*« Depuis le 21 janvier 2013, Stéphane Raffalli, maire de Ris-Orangis, a finalement accepté de scolariser les enfants roms de sa commune. Tous les arguments fallacieux qui étaient opposés depuis le mois de septembre aux familles et aux associations sont subitement devenus caduques. Et pourtant c'est une bien mauvaise nouvelle.*

*En effet, les enfants Roms âgés de 3 à 11 ans ont été regroupés dans une seule classe « multi-niveaux » et installés dans une salle annexe d'un gymnase, l'accès à la cantine de l'ensemble scolaire - distant de 100 mètres - leur étant interdit.*

*Le Secours Catholique de l'Essonne ne peut que s'indigner de la création de cette classe « ethnique » qui permet ainsi au Maire de Ris-Orangis de s'affranchir de la loi républicaine et des engagements internationaux de notre pays (via la CIDE – Convention Internationale des Droits de l'Enfant).*

*Le Secours Catholique de l'Essonne ne comprend pas comment – et pourquoi - l'Inspection Académique de l'Essonne a pu valider cette création de classe en mettant à disposition du personnel enseignant.*

*Le Secours Catholique de l'Essonne rappelle le droit inconditionnel à la scolarisation des enfants et exige que les enfants Roms de Ris-Orangis rejoignent les classes des écoles de la ville en ayant accès aux cantines scolaires. » Fin de citation.*

.../...

Monsieur le Maire,  
Monsieur le Député,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Ne serait-ce pas l'honneur de notre assemblée de se prononcer tout à la fois pour le respect le plus absolu des droits des enfants en permettant aux enfants roms de bénéficier des mêmes droits que tous les autres enfants de la commune, et d'exiger bien naturellement que la réponse aux besoins sociaux de la population migrante de Roumanie notamment, soit organisée, impulsée, financée par les services et les autorités compétentes de ce pays qui ne doivent évidemment pas laisser les communes s'en dépêtrer toutes seules ?

Nous vous posons cette question, Monsieur le Maire, en appelant à l'ensemble des membres de notre assemblée locale : avez-vous décidé de scolariser ces enfants et par la même de mettre immédiatement fin à l'existence de cette classe à part ? Ce ne sera pas la défaite de quiconque. Ce sera digne de la France des droits de l'Homme et de l'enfant, digne de Ris-Orangis et de son histoire progressiste.